RAPPORTS ET COMMUNICATIONS

I

LA PROSE MÉTRIQUE LATINE : ÉTAT ACTUEL DE NOS CONNAISSANCES

PAR A. W. DE GROOT
Professeur à l'Université d'Amsterdam.

(Suite et fin[1]*)*

C. — THÉORIES MODERNES.

Nous nous proposons de discuter maintenant quelques théories importantes qui sont incompatibles avec les idées exposées ci-dessus. Ce sont celles de MM. Bornecque, Novotný, Broadhead, Norden, Zander, Zielinski.

M. Bornecque entend par prose métrique la prose dans laquelle la forme métrique de l'avant-dernier mot de la phrase est déterminée par celle du dernier (*La prose métrique dans la correspondance de Cicéron*. Thèse, Paris, 1898).

Une théorie semblable pour la clausule cicéronienne est adoptée par M. Novotný. Il suppose que la forme du dernier mot de la phrase détermine celle de l'avant-dernier, ou inversement. Il compare la métrique de la fin de la phrase avec celle du reste de la phrase. Il admet l'hypothèse que l'accent joue un rôle prépondérant dans la clausule cicéronienne et que les « pieds » n'en sont pas l'élément fondamental. On me permettra de citer les termes même de sa critique claire et instructive (*Philologica, Journal of compar. philol.*, II, 1923, p. 115-119) : « In accent, I believe, I found the key to a rational explanation of Cicero's clausulae. In this and in the conviction that the final part of a word after the accented sylable

1. Voir t. III, 3e fasc., p. 190-204.

is decisive for the choice of the succeeding term, I believe to be the precursor of Broadhead. The most important point where we both agree is that we both recognise the need of comparing internal combinations of rhythmical units with final combinations (« es ist daher erforderlich, dass mann die Klauseln mit dem uebrigen Texte desselben Werkes vergleicht » *Berl. Philolog. Wochenschrift*, 37, 1917, 217-222)... I, too, have based my research on the principles of periods and cola as components of speech, not believing that the principle of metrical feet could be applied to a prosaic text; on the contrary, the base of my investigation is the rhythm of words. »

Enfin, l'hypothèse de M. Bornecque avait été exposée déjà d'une manière à peu près analogue par L. Havet (*La prose métrique de Symmaque et les origines du cursus*, Paris, 1892); elle se retrouve dans le *Manuel de critique verbale*.

Mais en premier lieu, comme il a été vu et comme on le verra ci-dessous, ni la clausule grecque ni celle de Cicéron ne supposent nécessairement deux mots. Il y a beaucoup de cas où la série métrique recherchée est obtenue par un seul mot, notamment en grec (ἠδυνήθησαν chez Plutarque), sans que l'auteur se préoccupe de ce qui précède. C'est même le cas normal pour des clausules courtes ⏑ ⏑ ⏑ ⏓ et –⏑–⏓ : ἡγεμονίαν, λεγομένη, βασιλικῆς, ἀνατρεπομένην, ἀπέθανον, συνεστράτευε, ἠναντιοῦντο, αἱρεθέντος, ἠγανάκτει. Pour la prose grecque, voir *Handbook*, 197-199; *De numero oratorio latino*, 6. Il n'en est pas autrement pour la prose cicéronienne, comme nous l'avons vu plus haut; Cicéron paraît même avoir recherché les clausules constituées par un seul mot ou par une partie d'un mot, par exemple *continerentur*. Dans d'autres cas, la clausule comprend plus de deux mots : *Rosc. Amer.*, par. 12 : *cae)des futurae sint* (–⏑––⏓); 13 : *ne)faria caede restat* (–⏑–––⏑–⏓); 39 : *ne di)ci qui(dem) audistis* (–⏑––⏓); 117 : *posse ferri uidetur* (–⏑––⏑–⏓), etc.

L'erreur s'explique par le fait qu'au temps où elle a pris naissance les savants s'occupaient presque exclusivement des clausules de la latinité postérieure, où ces clausules comprennent au moins deux syllabes portant l'accent du mot, et par conséquent plus d'un mot; d'autre part, l'histoire de la clausule métrique grecque était peu connue. On a projeté la métrique de Symmaque sur la prose cicéronienne.

En second lieu, la méthode comparative particulière de M. No-

votný (et de M. Broadhead) présente l'inconvénient que le reste de la phrase apparaît souvent comme métrique. C'est le cas, par exemple, pour la prose d'Héraclite, de Platon, de Démosthène, de Cicéron. En comparant la clausule avec le reste de la phrase, on ne réussit donc pas toujours à déterminer en quoi consiste la différence entre la clausule métrique et la clausule amétrique. M. Novotný est d'avis que le choix d'un texte amétrique doit rester subjectif, ce qui est difficilement vrai pour des contrats de vente, etc., et pour des textes latins du XIX^e^ siècle.

Reste l'hypothèse de l'accent : M. Novotný est amené à admettre un accent dynamique. Cela est inadmissible pour la prose grecque et n'est pas admis par tous les linguistes pour Cicéron. En outre, M. Novotný suppose que la clausule commence par la syllabe accentuée de l'avant-dernier mot de la phrase : la clausule comprend donc nécessairement une partie de l'avant-dernier mot. Cela a été discuté plus haut. J'ajoute que cette supposition est réfutée par des recherches d'ordre statistique qui ont été faites et qu'on peut facilement instituer de nouveau. J'en citerai quatre exemples :

1° Les fins de phrase du type *uiri filius* sont précédées chez Cicéron de préférence par une syllabe longue (ou bien ⏑ ⏑), laquelle par conséquent appartient à la clausule métrique. Comment expliquer le fait, si la clausule commence par la syllabe accentuée de l'avant-dernier mot *uiri?* Comparez, par exemple, *Brutus*, 221 : *eloquentissimi uiri filius;* 228 : *minori necess(e) erat cedere.*

2° Dans les fins de phrase du type *triumphos duo*, Cicéron aime faire précéder la clausule d'une syllabe longue (ou bien de deux brèves) : *castellanos triumphos duo* (*Brutus*, 256). Pourquoi? Évidemment pour obtenir la série – ⏑ – – ⏑ ⏑, pour laquelle, dans ce cas, il lui faut plus de deux mots.

3° Dans les fins de phrase du type *uiri*, Cicéron recherche la construction *clariores uiri, non honorem puto*, etc. Ce qui précède la syllabe accentuée de l'avant-dernier mot n'est pas indifférent. Pourquoi? Parce qu'il recherche la série – ⏑ – – ⏑ ⏑.

4° Vitruve recherche la clausule – ⏑ – ⏑ sans s'occuper de ce qui précède : le fait est prouvé par la statistique comparative (fréquence normale 17,2 %; Vitruve 39,2 %!). Souvent cette clausule ne comprend qu'un mot ou une partie du dernier mot : *Préf.*, 1 : *offensionem;* 1, 1, 2 : *auctoritatem*, etc. Il en résulte que, dans ces cas, l'avant-dernier mot ne joue aucun rôle.

Admettre que la syllabe accentuée de l'avant-dernier mot de la phrase est le commencement de la clausule métrique, ou même qu'elle y joue nécessairement un rôle, paraît être une hypothèse à priori qui est réfutée par les faits, outre qu'elle conduit à négliger les syllabes précédant cette syllabe accentuée et dont la quantité est souvent d'importance.

M. Broadhead a récemment exposé des idées analogues à celles de M. Novotný (quoique non tout à fait les mêmes), comme on l'a vu par ce qu'en dit M. Novotný; cf. les termes de M. Broadhead lui-même (*Latin Prose Rhythm*, 1922, Preface) : « To unfold what I believe to be the secret is the main object of this book... in both Latin and Greek, words have an inherent rhythm, and... in Latin and in Greek this inherent rhythm in enforced by a stress accent. » Il doit cette hypothèse surtout à M. Sonnenschein (*The year's work in classical studies*, 1918-1919, p. 31).

M. Broadhead développe les points suivants : 1° les mots ont un rythme inhérent; 2° ce rythme des mots est à la base du rythme de la prose; 3° ce ne sont pas les mots, mais les pieds qui constituent le rythme de la prose; il faut donc scander non pas *esse / cognoscunt*, mais *esse cog- / noscunt;* 4° la clausule comprend en général le dernier et l'avant-dernier pied de la phrase; 5° la clausule commençant en général par la syllabe accentuée de l'avant-dernier mot, l'accent y joue un rôle.

Je me permets sur ces divers points quelques remarques : 1) le fait est à peine contestable (surtout en latin, où l'autonomie du « mot » est assez prononcée), mais il n'a rien à faire avec la métrique; 2) cette hypothèse est abandonnée *sub* 3); 3) la question a été discutée plus haut; 4) hypothèse à priori qui suppose partout l'existence de « pieds » et qui, en tout cas, ne vaut pas pour un certain nombre de cas, par exemple *omnibus continetur* et *omnibus esse debent;* 5) question discutée plus haut; hypothèse curieuse pour le grec.

Pour la méthode de comparaison, cf. ci-dessus.

M. Norden ne reconnaît pas la méthode comparative. Il dit même que « nach seiner Ueberzeugung die alten Grundlinien durch die moderne Forschung fast immer zu Unrecht verschoben worden sind » (*Einleitung in die Altertumswissenschaft*, hrsg. von Ed. Norden, I^3, 1923, 612-613, note). Ses résultats ont donc besoin d'être corrigés à l'aide d'une comparaison exacte avec des textes amétriques.

M. Zander, dans un livre connu (*Eurhythmia*), affirme qu'il n'y a pas de clausule métrique sans répétition de cette même clausule; de plus, il croit que le temps marqué et l'accent des mots tendent à coïncider.

La première assertion est à priori et n'est pas confirmée par les faits. Il va sans dire que la fréquence de certaines formes métriques chez Cicéron (par exemple de -⏑--⏑) en amène fréquemment la répétition dans le voisinage. Mais il n'est pas prouvé que cette répétition soit autre chose qu'une conséquence de la fréquence même de telle forme. En outre, la théorie est à priori contestable. Ce qui compte dans le rythme des périodes cicéroniennes, ce ne sont pas en premier lieu les fins de cola et commata, mais ces cola et commata eux-mêmes. On observe une tendance à l'isochronie, mais non pas à l'égalité métrique. Il semble, en effet, que le rythme de la prose antique soit basé avant tout sur la correspondance plus ou moins régulière de l'étendue de ces parties de la phrase; les différentes clausules n'ont que peu de valeur rythmique propre et ne constituent souvent, pour ainsi dire, que le moyen acoustique d'exprimer la « ponctuation » de la période. Quant à ces clausules elles-mêmes, on y observe souvent une répétition de certaines combinaisons égales ou semblables de syllabes longues et brèves, comme il a été démontré plus haut. Mais on ne voit pas pourquoi la répétition des clausules serait indispensable au rythme de la prose.

Pour ce qui est de la coïncidence supposée du temps marqué et de l'accent des mots, il suffit de se souvenir de la métrique grecque pour constater que cette coïncidence n'est pas nécessaire au rythme. Comme on l'a vu, Cicéron ne la connaît pas; on ne saurait exactement dire quand elle commence à s'établir : c'est une des questions qui restent encore à étudier.

M. Zielinski a, le premier, écrit une monographie ingénieuse et pour ainsi dire complète de la métrique de Cicéron (*Das Clauselgesetz in Ciceros Reden*, et *Der Constructive Rhythmus. Philologus*, *Supplementband* IX et XIII). Les principaux aspects de sa théorie se laissent résumer ainsi : 1° il n'applique pas une méthode comparative; en général, il ne prend pour base de ses conclusions que la fréquence absolue des clausules; 2° il considère l'arrangement des syllabes d'après leur quantité comme la base primaire du rythme des clausules et la typologie comme secon-

daire (tout comme en poésie); 3° il croit que les clausules cicéroniennes préférées sont les manifestations d'une seule clausule fondamentale, « Integritaetsklausel » (-⏑--⏑-⏑....); 4° selon lui, Cicéron préfère les « types »

-⏑,--⏑ (esse | deberet)
-⏑,--⏑-⏑ (esse | debebitur)
-⏑-,-⏑-⏑ (omnibus | continentur)

aux autres (par exemple -,⏑--⏑ : non referrentur; -⏑,--,⏑-⏑ : omne debent referre).

Sa méthode, non comparative, conduit à beaucoup d'inexactitudes; j'en donnerai ci-après deux exemples. Son opinion mentionnée *sub* 2) nous semble parfaitement justifiée : elle est confirmée par l'application de la méthode comparative. Sa théorie de la clausule fondamentale nous semble être le résultat d'un essai de synthèse un peu forcé. Son système de typologie est une erreur fondée sur les chiffres absolus.

M. Zielinski constate que parmi les clausules possibles il y en a cinq qui sont beaucoup plus fréquentes que les autres : ce sont les « clausulae verae ». Un autre groupe comprend les clausules qui sont les équivalents métriques des clausulae verae, mais qui sont moins fréquentes : « clausulae licitae ». Un troisième groupe est constitué par les « clausulae malae », qui ont une construction plus compliquée et, en général, une moindre fréquence que les verae et les licitae.

Clausulae verae, fréquence absolue : 23,3 %; 11,1 %; 7,2 %; 10,0 %; 8,7 %; total : 60,0 %.

Clausulae licitae, fréquence absolue : 2,4 %; 4,3 %; 1,6 %; 0,6 %; 1,1 %; 1,5 %; 0,7 %; 1,3 %; 1,2 %; 1,1 %; 1,3 %; 1,4 %; 1,2 %; 0,9 %; 2,4 %; 1,7 %; total : 26,5 %.

Clausulae malae, fréquence absolue : 0,2 %; 0,3 %; 0,4 %; 0,9 %; 1,5 %; 0,9 %; 0,7 %; 0,4 %; 0,9 %; total : 6,1 %.

Les clausulae verae présentent entre elles une analogie frappante :

-⏑--⏑
-⏑--⏑-⏑
---⏑-⏑
-⏑--⏑-⏑
---⏑-⏑

La conclusion semble s'imposer : toutes les clausules, aussi

bien les verae que leurs équivalents les licitae, sont l'expression d'une forme fondamentale :

– ◡ – ◡ – ◡ .....

Cette conclusion, pourtant, n'est convaincante que pour celui qui ne se représente pas que la fréquence absolue d'une clausule n'a aucune valeur statistique pour déterminer le degré de préférence de l'auteur en sa faveur. En substituant aux fréquences absolues les fréquences relatives des clausules, la régularité frappante est bouleversée (je ne mentionne que quelques-uns des chiffres, les plus importants) :

Clausulae verae, fréquence relative : 2,1 ×; 2,9 ×; 1,8 ×; 2,1 ×; 2,5 ×.

Clausulae licitae, fréquence relative : 1,5 ×; 2,0 ×; 1,3 ×; 2,0 ×; 2,0 ×; .... 1,9 ×, etc.

Parmi les clausulae licitae, il y en a au moins quatre (– ◡ ◡ – ⏑, ◡ ◡ ◡ ◡ – ⏑, ◡ ◡ ◡ – – ◡ ⏑, – ◡ ◡ – ◡ – ⏑) qui ont une fréquence relative plus grande (2,0 ×) que celle de la clausula vera – – – – ◡ ⏑ (1,8 ×). En outre, le système de M. Zielinski, par l'effet d'un esprit de synthèse trop rigoureux, contient des classifications assez arbitraires : il est difficile, par exemple, d'admettre que la forme (⏑) – ◡ ◡ – ◡ ⏑ serait l'équivalent de – – – – ◡ ⏑, ou que la forme (⏑) – ◡ ◡ – ◡ – ⏑ serait l'équivalent de – – – – ◡ – ⏑, ce qui est nécessaire si l'on accepte sa théorie.

Quant à la typologie, comme il a été vu plus haut, le type – ◡, – – ⏑ (*esse deberet*) n'est pas le type le plus recherché de la forme – ◡ – – ⏑. M. Zielinski s'est évidemment laissé tromper par la fréquence absolue très élevée de ce type.

D. — La méthode d'investigation.

Les divergences d'opinion sur la méthode jouent ici un rôle plus important qu'en toute autre matière de la philologie classique. Pourquoi? D'une part, parce que la statistique, la plus romantique des sciences, tend beaucoup de pièges à ceux qui n'ont pas l'habitude de s'en servir. D'autre part, parce qu'une des méthodes les plus ingénieuses est basée sur une hypothèse fausse; dans ce cas, ce n'est pas à proprement parler la méthode, mais l'hypothèse présumée qui est en cause.

La méthode dont nous avons besoin 1° doit faire apparaître les différences entre un texte métrique et la prose amétrique; 2° elle

doit être objective ; il est inadmissible qu'elle présume des hypothèses fausses ; 3° elle doit mettre en évidence les tendances métriques directrices.

1° En premier lieu elle doit donc être comparative. Si une certaine forme a une fréquence de 30 % chez Cicéron, elle peut figurer par exemple avec une fréquence de 20 % ou bien 40 % dans la prose amétrique ; dans le premier cas, Cicéron a recherché cette forme, dans l'autre il l'a évitée. Pour donner un exemple : Cicéron admet la clausule *esse uideatur*, *omnibus abesset*, 4,7 %, et la clausule *contendunt*, *omnes essent*, 6,4 %. Pourtant la première a été recherchée par lui (fréquence normale 2,4 %), l'autre a été évitée (fréquence normale 23,5 %). Il faut donc se méfier des statistiques non comparatives, puisque la fréquence absolue d'une forme n'enseigne rien sur sa valeur métrique. Ceux mêmes qui ne s'en rendent pas compte se servent encore d'une certaine méthode comparative ; ils cherchent des tendances qui ne sont pas fournies par la langue elle-même. Seulement ils appliquent cette méthode d'une manière assez inconsciente et peu systématique. Il n'y a que très peu de savants pour soutenir expressément que la méthode comparative n'est pas indispensable ; M. Kroll, en effet, doute « dass der Vergleich mit nichtrhythmischer Prosa viel ergeben kann » (*Glotta*, 12, 1923, 276). Mais le nombre de ceux qui, en fait, n'appliquent pas une méthode comparative est très grand ; j'en nommerais aisément une vingtaine : MM. Baehrens, Blass, A. C. Clark, Harmon, Havet, Heibges, Heitmann, Kaluscha, Kroll, Laurand, Marx, W. Meyer, Muenscher, Norden, Sabbadini, Stangl, Wilamowitz, Wolff, Zander, Zielinski ; ce qui me sera une excuse d'insister tellement sur ce point.

D'autre part, la méthode comparative est appliquée d'une manière peu satisfaisante par MM. Novotný et Broadhead, qui comparent la fin de la phrase avec le reste de la phrase. Cette comparaison ne fait ressortir que les différences entre deux parts de la phrase : cela est quelquefois très intéressant, notamment pour Démosthène (voir *Handbook*, 35), mais ne montre pas en quoi consiste la différence entre la clausule métrique et la clausule amétrique, puisque « le reste de la phrase » est souvent métrique ; c'est par exemple le cas, comme il a été dit, d'Héraclite, de Platon, de Démosthène, de Cicéron. Dans ce cas leurs résultats sont insuffisants.

2° En second lieu, la méthode doit être objective. Pourtant, MM. Bornecque, Novotný et Broadhead prennent pour base l'hypothèse que dans un texte métrique la forme du dernier mot est déterminée par celle de l'avant-dernier mot de la phrase. Cette hypothèse est fausse : lorsque Cicéron évite la clausule *commemorarent*, il ne le fait pas en raison de la forme de l'avant-dernier mot (qui lui est indifférente), mais eu égard à la clausule héroïque.

Les mêmes prennent pour base l'hypothèse que la clausule ne comprend pas plus de deux mots (ou groupes de mots). Cela aussi est inexact : Cicéron a une très grande préférence pour la clausule -⏑--⏑⏓, qui, souvent, comprend plus de deux mots : *Rosc. Amer.*, 13, *ne)faria caede restat;* 117, *posse ferri uidetur*.

Ces deux hypothèses n'infirment pas (cela va sans dire) la validité des résultats immédiats, mais elles les ont rendus *moins complets et moins clairs*, d'où des conséquences assez graves. Car les savants en question ont l'habitude de grouper leurs résultats d'après la forme du dernier mot de la phrase et ne s'occupent que du pied ou du mot qui précède, de sorte que leurs recherches souvent ne comprennent pas assez de syllabes. C'est, entre autres, le cas des clausules *triumphos duo* (voir plus haut), où la quantité de la syllabe précédente (comme il est montré par la statistique) n'est pas du tout indifférente. Il en est de même pour le cas de *omnes ferant*, que Cicéron aime faire précéder de -⏑, par exemple *mentis omnes ferant*, évidemment pour obtenir le double crétique -⏑--⏑⏓. Leur méthode de grouper les fins de phrase (conséquence nécessaire de leur point de vue) nuit à la clarté des résultats. Donnons un exemple. Il n'est guère douteux que Cicéron a évité les clausules *commemorarent*, *omnes retinerent*, *omnibus essent*, *ridiculus mus*, pour éviter la clausule héroïque ; ces cas ne constituent qu'*un* groupe métrique. Or, dans les statistiques dont il s'agit, chacun des exemples cités rentre dans une rubrique spéciale, puisque les clausules sont groupées d'après la forme du dernier mot de la phrase : 1° *commemorarent;* 2° *retinerent;* 3° *essent;* 4° *mus*. Il en est de même pour les fins de phrase *continerentur*, *omne debebunt*, *omnibus debent*, *continebant nos*. En parcourant les tableaux dressés d'après le principe ci-dessus, il est à peine possible d'en dégager les tendances directrices élémentaires. L'œuvre des savants en cause est souvent intéressante et instruc-

tive, mais elle ne parvient pas à donner une idée complète et claire de la métrique des auteurs.

Peut-être est-il à peine nécessaire d'insister encore sur l'importance de la méthode d'investigation comparative. Elle a rendu possible la vérification des recherches non comparatives, comme par exemple celles de M. Norden et de M. Zielinski. Elle seule a mis en évidence les tendances métriques de Platon, de Philon, de Plutarque et l'importance des clausules ⏑ ⏑ ⏑ ⏓ et – ⏑ – ⏑ ⏓ dans la prose grecque. Elle a suffi à montrer que Vitruve a écrit non pas de la prose rythmique (comme on l'avait soutenu), mais de la prose métrique. Elle a réfuté l'opinion de M. Norden, émise dans son *Antike Kunstprosa*, que « l'asianisme » comporterait la prose métrique, mais « l'atticisme » la prose amétrique. Elle a fait déterminer la longueur de la clausule métrique par la détermination de la syllabe précédente indifférente.

Comment appliquer une méthode d'investigation objective, c'est ce que nous nous sommes attachés à expliquer plus haut. Comme on l'a vu, il n'est pas du tout nécessaire ni de présumer une hypothèse sur la nature du rythme de la prose, ni de commencer par déterminer à priori la longueur de la clausule.

E. — Résultats de l'étude des clausules métriques.

L'étude de la prose métrique nous a appris que nous avions négligé à tort un élément des plus importants de la littérature grecque et latine. Nous avons réussi à comprendre l'intérêt qu'y prenaient la critique et la polémique littéraire dans l'antiquité et à nous faire une idée assez exacte et concrète des questions dont il s'agit. Encore une fois nous sommes avertis qu'il ne nous sera possible d'apprécier à fond *la forme* de la littérature antique, qui en constitue un élément essentiel, qu'en changeant nos habitudes de prononciation. La prononciation, par exemple, de (*Quo usque tandem abutere, Catilina*), *patientia nostra*, comme une fin d'hexamètre, paraît être très contraire au sens esthétique de Cicéron.

De plus, l'étude des clausules a contribué à résoudre des problèmes d'authenticité. Il a été constaté que la métrique des Συγκρίσεις de Plutarque est la même que celle des Vies, ainsi que celle des Œuvres morales (*Handbook*, 5-6, 52; Bock, *Philolog. Wochenschrift*, 1922, 68-71). On peut facilement se convaincre du fait

que la brochure *De singularitate clericorum*, qui figure parmi les œuvres de Cyprien (ca. 250), est écrite en prose *rythmique* et, par conséquent, peut à peine avoir été composée avant l'an 350 de notre ère.

Par la clausule, beaucoup de questions relatives au choix des mots, à l'ordre des mots et à la grammaire ont trouvé leur solution simple et naturelle. J'en vais citer quelques exemples. Dans ses derniers dialogues, à commencer avec les *Lois* environ et en contraste avec les autres, Platon préfère τινὰ τρόπον à τρόπον τινὰ (c'est-à-dire ⏑ ⏑ ⏑ ⏑ à ⏑ – ⏑ ⏑), καθάπερ à ὥσπερ (⏑ ⏑ ⏑ à – ⏑), μέχριπερ à ἕωσπερ (⏑ ⏑ ⏑ à ⏑ – ⏑), etc., en raison de la métrique. De même que Virgile n'admet pas *arbores* ou *posse dicere* dans ses vers, Cicéron évite les clausules *continuisse* et *dicere posse*. Même le choix des temps et des degrés de comparaison est influencé par la métrique. Tertullien, par exemple, évite de terminer une phrase de la manière suivante : *opiniones suas facit* (– ⏑ – ⏑ ⏑); c'est pourquoi il a écrit (*De an.*, 2) : *opiniones suas fecit*, quoique toute une série de formes du présent précède : *imponit*, *peraequat*, *priuat*, *praeiudicat*, *prouocat*, *praescribit*, *seruat!* On s'attend à lire (*Ad uxor.*, I, 3) : *praelatio enim superior(um) dissuasio est inferiorum* (– ⏑ ⏑ – ⏓, clausule héroïque); mais il rompt la symétrie en écrivant : *dissuasio est infimorum* (– ⏑ – – ⏑ – ⏓, clausule très recherchée). Voir E. Loefstedt, *Zur Sprache Tertullians*, p. 76 et suiv. Quant à la prosodie, la clausule d'Ammien Marcellin, par exemple, nous enseigne qu'il a prononcé *que* à la grecque, c'est-à-dire comme deux syllabes (κουε) : *cérnere qu-eámus*, *úsqu-am lúnam*, et qu'il a appliqué l'accentuation grecque : *fluéntis Euphrátes*, *Plátonis líbros*. Quant à la critique verbale, la considération de la métrique a souvent la valeur d'un bon manuscrit; M. Havet en a depuis longtemps relevé toute l'importance.

F. — Ce qui reste a étudier.

Il semble bien que nous ne devions plus nous attendre à des découvertes sensationnelles comme celles qui ont caractérisé la période passée; mais ce qui reste à faire promet encore des résultats importants.

En premier lieu, il s'agit d'écrire des monographies sur la métrique de chaque auteur, en prenant comme point de départ la

métrique normale du langage. Il faudra étudier la métrique proprement dite, la division des mots, le rôle de l'accent du mot, l'influence de ces facteurs sur le choix des mots, sur l'ordre des mots, sur la grammaire; il faudra expliquer le caractère particulier de la métrique d'un auteur par la métrique normale du langage, par l'imitation, par la critique littéraire, par son attitude à l'égard de la poésie, par ses normes esthétiques. La plupart des monographies de ce genre déjà existantes sont basées sur les fréquences absolues des clausules et se réduisent à des statistiques embarrassantes et infructueuses.

En second lieu, il nous manque des monographies plus spéciales. Par exemple, la métrique des phrases interrogatives est-elle caractérisée par une préférence pour les clausules ascendantes? Voir Brugmann-Thumb, *Griechische Grammatik*, 1913, 670-672.

En troisième lieu, l'application de nos connaissances métriques à la critique verbale d'un grand nombre d'auteurs reste à faire. Elle promet d'être particulièrement féconde, lorsqu'on la fera précéder de monographies telles que celles qui viennent d'être indiquées.

De plus la métrique offre souvent, comme on l'a vu, un moyen intéressant de déterminer l'authenticité d'un texte; je n'ai pas besoin d'ajouter que la preuve métrique n'est qu'exceptionnellement décisive, mais qu'elle a souvent une valeur accessoire notable.

Une autre question importante est celle de l'accent. A quel moment l'accent du mot commence-t-il à influencer la structure de la clausule métrique?

Il a été soutenu, et avec raison, que beaucoup d'auteurs avaient l'habitude d'appliquer les règles métriques plus rigoureusement dans les parties plus graves, plus affectives ou plus rhétoriques de leurs ouvrages. M. Norden et M. Laurand ont publié sur ce point des recherches très intéressantes dont la continuation promet d'être très instructive.

Il sera plus difficile de démontrer quels sont les facteurs qui ont déterminé la préférence de chaque auteur pour telle ou telle clausule.

Plusieurs facteurs doivent être considérés : 1° dans toute langue (Meillet, *Les origines indo-européennes des mètres grecs*, p. 19; de Saussure, dans *Mélanges Graux*, 1884, 737) le discours tend naturellement vers un certain rythme. En général, la métrique

consiste à styliser, à normaliser le rythme naturel du langage. De Saussure a soutenu que l'époque attique a plutôt recherché que redouté le tribraque. On est tenté d'expliquer ainsi la préférence manifestée par Platon pour les suites de brèves. Comme on le sait, Démosthène a évité exactement les mêmes séries (loi de Blass) : nous voudrions expliquer cette tendance par l'imitation de la poésie, plus spécialement des mètres épiques ou dithyrambiques; pourtant cette explication n'éclaire pas suffisamment la préférence du même auteur pour les crétiques. D'autres facteurs ont été : 2° l'imitation de la poésie (Héraclite, Démosthène); 3° la tendance inverse à éviter la métrique de la poésie (clausule héroïque, déjà évitée par Platon; rareté des mètres dactyliques et de la clausule -⏑⏑-⏑ dans la prose de Cicéron); 4° l'imitation des écrivains prosateurs, tendant à simplifier et à systématiser la métrique de leurs modèles (clausules des rhéteurs grecs, de Cicéron, des auteurs latins après Cicéron, des humanistes et des néo-latinistes); 5° la réaction contre la mode littéraire contemporaine (réaction de Platon contre les sophistes, des Attici contre Ciceron, de Tacite contre l'historiographie et la rhétorique contemporaines); 6° la critique littéraire (histoire de la clausule « asiatique » -⏑-⏑); 7° les normes esthétiques de chaque auteur : élément subjectif, qui se soustrait jusqu'à un certain degré à des influences du dehors.

Peut-être y a-t-il encore d'autres facteurs à considérer. Il semble donc peu probable que les clausules diverses doivent leur origine à quelques types primitifs, comme le soutient M. Laurand (*Étude sur... Cicéron*, p. 189). Les normes métriques de la prose latine sont le produit d'une longue évolution et la résultante d'actions variées et souvent indirectes ou lointaines.

Un autre problème non moins intéressant est offert par l'histoire de la théorie du nombre oratoire. Écrire l'histoire non pas de l'application des règles, mais des connaissances et des théories relatives à la prose métrique et rythmique depuis Platon jusqu'à nos jours, c'est là une tâche difficile mais attrayante. M. Norden a largement contribué à la solution d'un grand nombre des problèmes qui se présentent ici; M. Laurand a écrit un chapitre important sur l'étude des clausules de Cicéron depuis la Renaissance (op. cit. p. 213-218; voir aussi son supplément à la bibliographie du cursus latin, *Musée belge*, 1920, p. 188 suiv.).

Histoire, bibliographie, conseils pratiques.

Esquisser l'histoire des recherches modernes relatives à la prose métrique est chose assez malaisée. Il est facile de reconnaître l'importance d'un certain nombre d'études modernes sur ce domaine, comme par exemple celles de MM. Blass, Bornecque, Bouvy, Dewing, Di Capua, Havet, Jordan, Kroll, Laurand, Maas, W. Meyer, Norden, Thumb, Zander, Zielinski. Mais il y en a beaucoup d'autres, parmi lesquelles des plus intéressantes. Pour se faire une idée assez complète de cette littérature il faudrait commencer par parcourir au moins une dizaine de milliers de pages. Car, comme le dit M. Laurand, « même si les conclusions sont erronées, les travaux renferment au moins quelques faits plus ou moins exactement constatés ». Souvent la même découverte a été faite par deux savants à la fois ou avec un intervalle de quelques années. Souvent des opinions qui, plus tard, se sont révélées fausses ont prévalu longtemps.

Nous nous sentons incompétents à juger les uns et les autres et nous nous bornerons à rappeler quelques événements notables.

En 1886, Bouvy publie sa thèse « Poètes et mélodes ». W. Meyer en saisit aussitôt toute l'importance et y ajoute une découverte relative à l'arrangement des syllabes accentuées et non accentuées dans la prose grecque des bas siècles (loi de W. Meyer). Déjà auparavant Blass avait formulé sa loi des brèves. En 1892, Havet publie son étude sur la prose de Symmaque. A partir de ce temps les découvertes se succèdent rapidement.

Pour s'orienter vite parmi les principaux résultats obtenus dans l'étude de la prose métrique grecque et latine avant Cicéron, nous sommes inclinés à renvoyer le lecteur à notre livre *Der antike Prosarhythmus*, I, Groningen, 1921. On lira avec profit la brochure de M. Laurand *Ce qu'on sait et ce qu'on ignore du cursus* (*Musée belge*, 1914; la deuxième édition se vend séparément, Champion), où l'on trouvera beaucoup d'idées contraires aux nôtres. Pour les théories des anciens et beaucoup d'autres questions on consultera le livre de M. Bornecque, *Les clausules métriques latines*, Lille, 1907; voir aussi A. C. Clark, *Fontes prosae numerosae*, Oxford, 1909. Pour la méthode d'investigation, voir Brugmann et Thumb, *Griechische Grammatik*, 1913, p. 667-672, et le *Handbook of antique Prose Rhythm* de l'auteur, I, Groningen, 1918.